MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

FÊTE DE LA RÉPUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENT du PROGRAMME arrêté par les Consuls le 18 Fructidor.

5.e JOUR COMPLÉMENTAIRE.

I.

LE dernier jour complémentaire, à six heures du matin, une salve d'artillerie annoncera la fête.

Elle sera répétée d'heure en heure jusqu'à la nuit.

II.

A onze heures, le ministre de l'intérieur présentera aux Consuls les fonctionnaires publics venus des départemens pour assister à la fête.

III.

A deux heures après midi, le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre, escortés des hérauts d'armes et précédés d'un détachement de cavalerie, se rendront au *Musée des monumens français*, où le corps de *Turenne* est déposé.

IV.

Le corps de *Turenne* sera présenté aux ministres par le

C.en *Lenoir*, conservateur du *Musée*, et par les administrateurs du *Musée d'histoire naturelle*, à qui l'on doit la conservation de ces restes précieux.

V.

Quatre généraux placeront le corps sur un char élevé, attelé de quatre chevaux blancs.

L'armure que portait *Turenne* sera placée sur un cheval pie.

Sur les côtés du char, des inscriptions rappelleront les exploits du héros.

V I.

Une musique militaire précédera le char.

Il sera escorté par l'état-major de la 17.e division, et par celui de la place.

Un groupe de vieux soldats invalides le suivra.

Le ministre de l'intérieur et celui de la guerre termineront le cortége.

V I I.

A deux heures et demie, le cortége se mettra en marche.

Il s'avancera par les quais jusqu'à la place du Corps législatif, et ensuite par les rues de Bourgogne, de Varennes, le boulevart des Invalides jusqu'au temple de Mars.

V I I I.

Les autorités et les administrations qui auront été appelées à la cérémonie, seront placées dans la partie du temple située sous le dôme.

Le cortége entrera par la porte du Sud.

Une symphonie militaire annoncera son arrivée.

Le corps sera posé au milieu de l'enceinte.

I X.

Le ministre de la guerre montera sur un cippe au milieu de l'enceinte, et prononcera un discours.

Le corps de *Turenne* sera ensuite porté par les quatre généraux, dans son tombeau, reconstruit sous le dôme.

Le ministre de la guerre jettera dans le tombeau une couronne de laurier; et le ministre de l'intérieur, une plaque d'argent sur laquelle sera gravée l'époque de la translation.

Un chant militaire terminera la cérémonie.

X.

Le préfet de la Seine et les maires de Paris réuniront dans un banquet les fonctionnaires des départemens.

X I.

A six heures du soir, le *Théâtre des Arts*, le *Théâtre français*, le *Théâtre de Feydeau* et celui de l'*Opéra-comique*, seront ouverts au public.

1.er VENDÉMIAIRE.

I.

A six heures du matin, une salve d'artillerie.

Elle sera répétée, tout le jour, d'heure en heure.

I I.

A dix heures du matin, les autorités et les administrations appelées à la fête, se réuniront sur la place des Victoires, au lieu où doit être élevé un monument à la mémoire des généraux *Desaix* et *Kleber*.

Les fonctionnaires des départemens auront dans l'enceinte une place distinguée.

III.

A dix heures, les Consuls, accompagnés des ministres et du conseil d'état, se rendront sur la place des Victoires.

Une musique militaire et le bruit du canon annonceront leur arrivée.

IV.

Le premier Consul posera la première pierre du monument.

Il y déposera des médailles, et des inscriptions gravées sur le bronze.

Un orateur prononcera l'oraison funèbre des généraux *Kleber* et *Desaix*.

Une salve générale d'artillerie terminera ces cérémonies.

V.

A midi, toutes les autorités et les administrations seront réunies dans le temple de Mars.

Les fonctionnaires des départemens y occuperont une place distinguée.

VI.

A midi, les Consuls, précédés de leurs gardes, et accompagnés des ministres et du conseil d'état, se rendront au temple de Mars dans les salles préparées à cet effet.

Le bruit du canon annoncera leur arrivée dans le temple, où les sénateurs, les tribuns et les législateurs occuperont les tribunes ordinaires.

VII.

Le conservatoire de musique exécutera une symphonie et un chant à plusieurs orchestres.

Le ministre de l'intérieur prononcera un discours.

Il proclamera les noms des départemens qui ont le mieux payé leurs contributions, et fourni le plus de conscrits aux armées.

La cérémonie sera terminée par une symphonie.

VIII.

A trois heures, commenceront les *Jeux* du Champ-de-Mars.

Le premier sera l'exercice du *tir-au-blanc*, à pied et au fusil.

Le prix sera deux fusils de chasse.

Le même exercice, à pied et au pistolet.

Le prix sera une paire de pistolets.

Le même exercice, à cheval et au pistolet.

Le prix sera une paire de pistolets.

Suivront les *courses à cheval*, et les *courses de chars*.

Dans les courses à cheval, les concurrens feront deux fois le tour du cirque.

Le prix sera une carabine de chasse.

Dans les courses de chars, les concurrens parcourront à-la-fois la carrière qui leur aura été tracée des deux côtés du cirque, et reviendront ensuite par le milieu de l'arène au but d'où ils seront partis.

Le prix sera un nécessaire d'armes.

[Ceux qui voudront concourir dans tous ces jeux, se feront inscrire, avant le deuxième jour complémentaire, AU BUREAU DES BEAUX-ARTS, *rue de Grenelle, n.° 387*, en déclarant pour quel exercice ils se présentent. Ils recevront, le deuxième jour complémentaire, une instruction particulière].

IX.

Un aéronaute s'élèvera ensuite dans les airs; et, à un signal, il descendra, au moyen d'un parachute, dans l'enceinte même du Champ-de-Mars.

X.

Le soir, les Champs-Élysées, la place de la Concorde, les Tuileries et les principaux établissemens publics seront illuminés.

On tirera un feu d'artifice sur le pont de la Révolution.

Le Ministre de l'intérieur,

LUCIEN BONAPARTE.

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
Fructidor an VIII.

fB